

Politique d'investissement

Caisse Desjardins du Témiscamingue



1. Préambule

La Caisse Desjardins du Témiscamingue a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. La caisse s'engage dans son milieu en soutenant des projets en complémentarité avec les organismes et institutions du milieu, sans se substituer à différents paliers de gouvernement.

La présente politique vise à informer les membres et partenaires de la caisse, de la nature de ses contributions dans le milieu. Elle permet au conseil d'administration de la caisse de guider l'attribution et la gestion des leviers financiers dont elle dispose, dont le Fonds d'aide au développement du milieu, les dons et les commandites.

2. Raison d'être et objectifs

La politique s'inscrit dans la réalité d'affaires du Mouvement, en tenant compte des besoins spécifiques des membres et de la communauté, de la planification stratégique de la caisse et des orientations du Mouvement Desjardins.

Par son implication dans le développement de son milieu, la caisse souhaite véhiculer les valeurs du Mouvement Desjardins :

- L'argent au service du développement humain
- L'engagement personnel
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative
- La solidarité avec le milieu
- L'intercoopération

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Faire connaître le cadre d'engagement de la caisse dans son milieu.
- S'assurer que ses membres et la communauté ont les informations nécessaires à leur compréhension.
- Répondre aux besoins des membres et du milieu en appuyant des projets de développement structurants.
- Promouvoir la distinction coopérative et la participation démocratique des membres.
- Favoriser l'accès des membres par l'établissement des critères clairement définis.

3. Types de contribution

La caisse dispose de divers leviers pour enrichir la vie des personnes et des communautés. Elle peut compter sur des leviers financiers, mais également sur ses employés et son conseil d'administration pour favoriser la proximité avec les membres et la communauté.

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM)

Le FADM permet aux membres de la caisse de contribuer au développement durable des communautés. Cela se fait en complémentarité d'autres leviers financiers disponibles dans le milieu provenant notamment des organisations de développement local, territorial ou sectoriel.

Les investissements du FADM ont un effet levier déterminant pour de nombreux projets. Il vise à soutenir des projets structurants qui répondent à des besoins communs.

Par structurants, on entend des projets :

- qui rassemblent différents acteurs autour d'un objectif commun, qui présentent des impacts positifs à long terme au sein d'une communauté;
- qui ont une valeur ajoutée significative pour les personnes et leurs milieux de vie, qui soutiennent la prise en charge de leur développement, de leur capacité d'agir.

COMMANDITES

Une commandite est une somme d'argent investie pour réaliser un partenariat d'affaires, une activité, un événement ou un projet en échange d'un bénéfice institutionnel ou commercial. La commandite vise à obtenir une visibilité et une réciprocité d'affaires, afin de rejoindre une clientèle ciblée. Comme il s'agit d'une opportunité d'affaires, chaque contribution s'accompagne d'un plan de mise en valeur définissant des objectifs initiaux, des moyens, un budget et un mode d'évaluation des bénéficiaires escomptés.

DONS

Les dons constituent une contribution, sous forme d'aide financière, de matériel ou de services, accordée à une organisation à but non lucratif (association, institution, coopérative ou organisme) qui favorise la réalisation d'une activité de développement de l'organisme et une reconnaissance publique de la caisse. Un don est une contribution qui sert directement la cause qui est associée à l'organisation.

BÉNÉVOLAT

La caisse peut occasionnellement offrir du temps et son expertise grâce à l'implication humaine du personnel et des administrateurs.

4. Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu

Le Fonds d'aide au développement du milieu est alimenté à la suite de la décision des membres à l'assemblée générale d'investir dans la communauté une partie des excédents réservés pour ristourne. Les membres réunis en assemblée générale doivent donc recevoir annuellement un rapport sur l'utilisation du FADM.

L'administration du FADM relève exclusivement du conseil d'administration de la caisse. Il est le seul responsable de l'utilisation des sommes affectées au Fonds.

Le conseil d'administration de la caisse n'est pas tenu d'investir la totalité des sommes versées annuellement dans ce fonds. De plus, il ne peut engager le FADM qu'après avoir réservé les sommes nécessaires aux engagements que la caisse a contractés sur plus d'une année.

Un bilan de la distinction coopérative est livré annuellement aux membres lors de l'assemblée générale.

5. Priorités d'investissement du FADM

La caisse travaille toujours dans l'intérêt de ses membres. Pour ce faire, elle s'est dotée de priorités d'investissement. Elles ont été définies sur la base d'une consultation des membres et des partenaires.

Priorités d'investissement	Détails
Démographie - Éducation / Contribuer à l'éducation financière des jeunes de notre communauté et favoriser leur maintien à l'école.	La Caisse souhaite être une partie prenante de l'effort concerté des différents leaders du milieu en matière d'éducation. Elle concentrera ses actions auprès de projets impactant positivement les jeunes témiscamiens, en les motivant à s'instruire convenablement, en reconnaissant leurs efforts, en les incitant à revenir en région et en leur fournissant une éducation financière personnalisée.
Démographie - Santé et saines habitudes de vie / Participer à la qualité de vie et considérer le vieillissement de la population.	La Caisse souhaite, par différentes actions, œuvrer à maintenir la qualité de vie de ses concitoyens et à favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie auprès des jeunes et moins jeunes, toujours dans le but, à long terme, d'obtenir une population en santé et motivée à le rester.
Démographie - Nouveaux arrivants et population défavorisée / Favoriser un bilan migratoire positif et le soutien aux personnes vulnérables	Chez Desjardins, nous croyons être en mesure de jouer un rôle important autour de cet enjeu. En s'activant à soutenir les personnes en situations difficiles, par exemple en leur fournissant une éducation financière de base, et en développant avec l'aide de partenaires l'attrait du Témiscamingue et de ses municipalités pour intéresser de potentiels nouveaux arrivants, la Caisse souhaite travailler à renverser, à long terme, la tendance actuelle.
Développement économique / L'accompagnement de l'Entrepreneur et l'image de marque régionale	Desjardins entend appuyer les efforts des entrepreneurs et des organismes témiscamiens en investissant dans des initiatives et des projets moteurs ayant des impacts économiques positifs directs et indirects pour toute la région. Que ce soit pour stimuler l'économie, le tourisme ou la connectivité des municipalités, les différentes

	actions posées sur le territoire ces dernières années doivent être le départ d'une démarche concertée à laquelle le Desjardins témiscamien aura un rôle important à jouer.
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6. Critères d'admissibilité et de sélection (FADM et Dons et commandites)

Les organismes membres Desjardins seront favorisés dans l'attribution des contributions. Cependant, la caisse acceptera de prendre en compte les demandes des organismes non membres considérant leur apport au développement du milieu.

La caisse portera une attention particulière aux promoteurs de projets et aux demandeurs de dons et commandites qui auront pris en considération la perspective du développement durable dans leurs activités.

Les associations, les groupes, les organismes, les personnes ou les promoteurs qui font appel à la caisse pour une contribution doivent répondre aux critères suivants.

	FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU	COMMANDITE	DON
Critères généraux d'admissibilité	Le demandeur doit répondre aux critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • La provenance et le nombre de personnes participantes à l'activité, à l'événement ou au projet justifient une participation de la Caisse du Témiscamingue; • L'engagement de Desjardins doit assurer le renforcement et le positionnement de l'image de Desjardins; • Sa raison d'être est axée sur le bien-être de la collectivité ou d'une catégorie particulière de personnes et son activité est à caractère coopératif, culturel, économique, éducatif, humanitaire, social et/ou sportif; • Respecter les exigences de sécurité du Mouvement avant d'établir un lien positionné sur un site Internet. 		
Critères d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Être un regroupement, un organisme, une association, une coopérative ou personne morale à but non lucratif. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les individus et les entreprises privées sont admissibles uniquement dans le cadre de programmes spécifiques à la caisse tels que les bourses d'études, le support aux entrepreneurs (microcrédit aux entreprises, CRÉAVENIR, autres), etc. 	La demande doit clairement comporter : <ul style="list-style-type: none"> • La nature de la demande et le créneau d'investissement auquel elle se rattache • Un descriptif clair de l'utilisation de la contribution financière de la caisse et les caractéristiques du demandeur • Une exploitation en conformité avec les 	<ul style="list-style-type: none"> • Être reconnu comme organisme de charité ou sans but lucratif et posséder une charte à cet effet • Maintenir les frais d'administration de son organisme à moins de 20 % de l'ensemble de ses dépenses • Répondre aux besoins et à la réalité du milieu • S'assurer que ses activités reposent en

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Projet ou événement se déroulant sur le territoire de la caisse. ○ S'inscrire dans les priorités d'investissement de la caisse. ○ La raison d'être du projet est axée sur le bien-être et le développement de la collectivité et des communautés témiscamiennes ○ L'engagement de l'organisme à émettre à la caisse un rapport de visibilité ou de complétion de projet à la fin de celui-ci 	<p>objectifs et le plan d'affaires de la Caisse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le montant de la commandite dans le but de favoriser une équité et pour tenir compte de la capacité financière de la Caisse • L'engagement de l'organisme à émettre à la caisse un rapport de visibilité ou de complétion de projet à la fin de celui-ci 	<p>grande partie sur le bénévolat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer les efforts d'autofinancement réalisés et une capacité d'existence à moyen terme • Le nombre significatif de personnes qui bénéficieront du don
<p>Critères spécifiques de sélection ou d'analyse</p>	<p>Démontrer comment le projet contribuera au mieux-être de la collectivité.</p> <p>Offrir à la caisse une certaine visibilité.</p> <p>Les contributions favorisant le développement durable de la collectivité seront priorisées.</p> <p>Les contributions ne peuvent pas soutenir les activités régulières d'un organisme public ou d'un palier de gouvernement.</p> <p>Les contributions ne doivent pas se substituer à des programmes gouvernementaux d'aide financière mais peuvent constituer la part du milieu ou de mise de fonds que ces programmes requièrent.</p>	<p>Accorder à la Caisse une visibilité significative selon un plan d'échange dont la valeur est au moins équivalente à la contribution de la Caisse</p> <p>Permettre à Desjardins d'effectuer des activités d'exploitation lors de l'événement et d'y faire vivre l'expérience Desjardins</p> <p>Offrir une visibilité importante et/ou des occasions d'affaires dans un rapport gagnant/gagnant (réciprocité d'affaires)</p> <p>Permettre de véhiculer le message que Desjardins veut transmettre à un public qu'il choisit</p> <p>Proposer un environnement exclusif dans le secteur des institutions financières</p> <p>L'activité ou le projet se déroule sur le territoire du Témiscamingue</p> <p>Que le montant demandé ne soit pas dédié aux frais de fonctionnement réguliers de l'organisme</p>	<p>Lors de l'analyse des demandes de dons, la Caisse tient compte des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature de la demande et objectif financier de la campagne • Historique des dons déjà versés à l'organisme demandeur • Valeur de nos engagements dans le secteur où oeuvre l'organisme demandeur • Analyse des dons comparables effectués dans le même secteur • Engagement de nos employés et dirigeants envers la cause ou l'organisme

		Ne pas se substituer à l'état	
Exclusions	√ Les contributions ne peuvent pas soutenir les activités régulières d'un organisme public ou d'un palier de gouvernement.		
	√ Les contributions ne doivent pas se substituer à des programmes gouvernementaux d'aide financière, mais peuvent constituer la part du milieu ou de mise de fonds que ces programmes requièrent.		
	√ Les organisations soutenues ne doivent pas agir à l'encontre des valeurs du Mouvement Desjardins.		
	√ Demande à caractère politique.		
	√ Demande visant à rembourser une dette ou visant l'accumulation de sommes dans une réserve.		
	√ Organisation ayant déjà fait l'objet d'une fraude ou dont les agissements pourraient porter atteinte à la réputation de la caisse.		
	√ Demande de soutien à un individu ou un projet personnel.		
	√ Demande concernant une activité ayant lieu à l'extérieur du Témiscamingue (sauf pour les ententes régionales).		
	√ Demande en lien avec un club social d'entreprise.		
	√ Demande en lien avec des voyages culturels et des missions à l'étranger.		
	√ Demande en lien avec une activité ou un projet lié à un culte religieux.		

7. Procédure de dépôt de projet et d'analyse

La caisse requiert du demandeur des informations qui varieront suivant l'importance de la demande formulée.

- Le demandeur doit utiliser le formulaire standard de demande de la caisse, à défaut de quoi la caisse refusera la demande. Le formulaire est disponible au www.caissedutemiscamingue.com sous la section « Engagement dans la communauté »;
- Transmettre avec sa demande une copie de son dernier rapport annuel;
- Tout document permettant de soutenir la demande et de comprendre le projet dans son ensemble;
- Un plan de visibilité permettant d'évaluer les retombées potentielles pour la caisse.

Toute demande incomplète ne sera pas analysée et sera retournée au demandeur pour correction. Elle devra être déposée à nouveau et sera traitée uniquement lorsque tous les documents requis auront été reçus.

7.1 Dépôt de projet et délais de présentation

7.1.1 Fonds d'aide au développement du milieu

La demande doit être déposée par le biais du formulaire prévu : [Caisse Desjardins du Témiscamingue, Ville-Marie | Desjardins.com - Engagement dans la communauté](#)

Le dépôt des demandes se fait en continu. À la réception de tous les documents demandés, la caisse vous fournira une date pour l'analyse de votre dossier, selon le calendrier de rencontre du comité d'analyse et du conseil d'administration.

Après analyse et recommandation du comité, le conseil d'administration entérine les recommandations du comité coopération. Par la suite, les demandeurs seront informés de l'aide accordée par la caisse.

7.1.2 Dons et commandites

Les demandes de dons et commandites peuvent être déposées à tout moment dans l'année, par le biais du formulaire prévu : [Caisse Desjardins du Témiscamingue, Ville-Marie | Desjardins.com - Engagement dans la communauté](#). Toute demande sera évaluée et traitée dans un délai maximal de 90 jours à compter de la réception, à condition que celle-ci soit complète.

Après analyse, les demandeurs seront informés de l'aide accordée par la caisse.

7.2 Code de déontologie

Toute personne appelée pour et au nom de la caisse à poser un geste dans le cadre de la politique est liée par le Code de déontologie de Desjardins, notamment en ce qui a trait à la confidentialité et à la gestion des conflits d'intérêts.

8. Engagement des bénéficiaires

La relation qui est créée par l'octroi de l'aide s'inspire de celle de la caisse dans le cadre de ses opérations commerciales. Elle peut exiger que l'organisme s'engage par écrit, dans une convention de partenariat signée par les deux parties, à respecter les obligations contenues dans la politique et dans la demande d'aide formulée ainsi que celles qui pourraient être demandées par la caisse, suivant le cas.

8.1 Respect

La caisse et l'organisme s'engagent dans le plus grand respect des missions de chacune des parties.

8.2 Transparence

La caisse et l'organisme s'engagent à faire preuve de la plus grande transparence dans le cadre de l'aide octroyée. L'organisme s'engage notamment à faire part de tout changement qui serait susceptible de modifier le support de la caisse consenti sur la base de la demande initiale.

8.3 Faire affaire avec la caisse

L'organisme s'engage à favoriser le développement de ses propres affaires avec la caisse. Il s'engage de plus à encourager ses membres à faire affaire avec la caisse ou, plus généralement, avec des entités faisant partie du Mouvement Desjardins.

8.4 Engagement et rapport à la caisse

Les personnes ou organismes qui reçoivent des montants doivent démontrer qu'elles s'engagent à utiliser toutes les ressources qui sont mises à leur disposition. Toute aide est conditionnelle à l'engagement et à l'investissement des personnes ou organismes qui s'adressent à la caisse.

8.5 Visibilité

Les commandites et les contributions octroyées à partir du Fonds d'aide au développement du milieu doivent inclure un plan de visibilité détaillé permettant de promouvoir l'engagement de la caisse dans son milieu. La caisse peut également demander que des administrateurs ou des employés soient présents lors de l'événement ou annonce du projet.

Les partenaires bénéficiant d'une implication financière de la caisse sur plusieurs années doivent être en mesure de présenter un compte rendu annuel, afin de s'assurer que la caisse continue de bénéficier d'un niveau de visibilité adéquat et que tous les termes de l'entente sont respectés.

L'organisme doit aussi s'assurer de pouvoir fournir des photos représentant l'événement, le projet ou les participants, afin d'en rendre compte dans le rapport annuel de la caisse.

8.6 Bilan des activités et reddition de comptes

Dans un objectif de reddition de comptes et d'amélioration continue, l'organisme s'engage à remettre à Desjardins un bilan présentant une analyse du Projet et de son impact sur les membres et la communauté.

9. Révision de la politique d'investissement

La caisse s'engage à réviser cette politique au besoin.